

3^{ème} Festival de tournois fermés de la Tour Noire Huriel (<2400 ELO)

Règlement de la compétition

Article 1 : Organisation du Festival :

Le festival est une compétition échiquienne organisée par le Club de la Tour Noire Huriel et se déroulera le Samedi 09 et le dimanche 10 août 2025. La compétition est homologuée pour le classement ELO FIDE.

La compétition est limitée aux 30 premiers joueurs, ayant un classement ELO <2400, inscrits, au préalable et validé par l'organisation, avant le 08 août 2025 (inclus). Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date butoir.

La compétition comprendra jusqu'à 5 tournois (A, B, C, D, et E) de 6 joueurs chacun. Pour tenir compte des effectifs réels qui ne seront connus qu'au dernier moment l'organisateur peut décider de transformer le tournoi E ou les tournois D et E en un tournoi « open » au système suisse.

Le tournoi A sera composé des 6 premiers joueurs au classement FIDE, le tournoi B sera composé des 6 joueurs suivant au classement FIDE et ainsi de suite pour les tournois C, D, et E. La composition définitive de chaque tournoi sera annoncée une fois le pointage terminé.

Article 2 : Lieu du Festival :

Le festival se déroulera à la Maison du Temps Libre au 39, Rue des Remparts 03380 Huriel.

Article 3 : Droits d'inscription au Festival :

Les droits d'inscription à la compétition sont au tarif unique de 5 € et ce peu importe le tournoi dans lequel le joueur se trouve. Les droits d'inscription devront être acquittés, au plus tard, le jour de la compétition, au moment du pointage.

Article 4 : Déroulement du Festival :

Les différents tournois (A, B, C, D, et E) auront tous lieu au même endroit et en même temps. Les rondes de chaque tournoi se dérouleront de manière simultanée.

Les tournois du festival seront appariés informatiquement, grâce au logiciel PAPI au système Berger.

Les numéros d'appariements seront attribués par tirage au sort à l'issue du pointage.

Les tournois se dérouleront en 5 rondes, à la cadence d'une seule période de 60 minutes pour chaque joueur avec un incrément de 30 secondes par coup, dès le 1^{er} coup de la partie.

Article 5 : Horaire du Festival :

Le pointage aura lieu le samedi 09 août 2025 à partir de 8h30 jusqu'à 9h30 à la table d'arbitrage.

1^{ère} Ronde : Samedi 09 août 2025 à 10h00

2^{ème} Ronde : Samedi 09 août 2025 à 13h30

3^{ème} Ronde : Samedi 09 août 2025 à 17h00

4^{ème} Ronde : Dimanche 10 août 2025 à 9h30

5^{ème} Ronde : Dimanche 10 août 2025 à 13h30

En raison de la cadence Fischer, les horaires des rondes 2-3 et 5 peuvent être modifiées, le cas échéant, les nouveaux horaires seront communiqué dans les meilleurs délais aux joueurs.

Remise des prix prévue vers 17h00, le dimanche 10 août 2025.

Article 6 : Règles de jeu du Festival :

Les règles du jeu applicables sont celles de la FIDE en vigueur depuis son dernier congrès.

Les nulles par accord mutuel avant le 20^{ème} coup ne peuvent être conclues qu'avec l'accord de l'arbitre.

Concernant le délai de forfait, si un joueur n'est pas présent au lancement de la ronde par l'arbitre, ce dernier se réserve le droit de déclencher la pendule du joueur absent, afin que son temps de jeu s'écoule jusqu'à ce que le joueur arrive ou que le temps de 30 minutes de retard soit dépassé, auquel cas le joueur sera déclaré forfait. Si les deux joueurs sont en retard, seul le joueur avec les blancs verra son temps s'écouler mais le délai de forfait (30 minutes) reste applicable au deux joueurs.

Si un joueur forfait ne prévient pas l'arbitre de son absence, il sera considéré comme ayant abandonné la compétition. Il sera donc forfait pour le reste de la compétition, sauf sur justification recevable avant la prochaine ronde.

Tout appareil connecté (Smartphone, téléphone, appareil électronique connecté, montre connectée, ...) doit être éteint et rangé lors du déroulement de la compétition. Si un tel appareil émet un son ou est visible par l'arbitre lors d'une partie, son possesseur se verra sanctionné en accord avec les règles de la FIDE.

Si un joueur nécessite une exception à cette règle pour des raisons professionnelles, médicales, ..., il devra en faire la demande auprès de l'arbitre avant le début de la compétition qui accordera ou non ce droit, à sa seule discrétion.

Le lieu de la compétition est constitué de la zone de jeu (pièces où se trouvent les échiquiers), la buvette, les toilettes, ainsi que l'espace fumeur qui est la cour attenante de la Maison du Temps Libre.

Tous les joueurs doivent rester sur le lieu de la compétition tant que leur partie n'est pas terminée sauf en cas d'urgence.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Aucune analyse de partie ou discussion portant sur la partie d'un joueur n'est autorisée sur le lieu de la compétition tant que cette partie n'est pas terminée.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être en respect de la Chartre du Joueur d'Échecs affichée sur le lieu de la compétition.

L'analyse des parties terminées peut avoir lieu uniquement dans la salle d'analyse.

Une annexe jointe au présent règlement précise les règles particulières concernant la situation sanitaire et les mesures à respecter par toutes les personnes présentes sur le lieu de la compétition (accompagnateurs, spectateurs, ...).

Article 7 : Le Classement Final du Festival :

Le classement de chaque tournoi se fera aux nombres de parties. En cas d'égalité s'appliqueront les départages suivants : « Sonneborn-Berger (Sb) », puis par la rencontre directe, puis par le « Koya (Ko) ». Pour un éventuel tournoi open remplaçant les tournois D et/ou D et E, les départages suivants seront utilisés : dans l'ordre : le buchholz tronqué (tr) puis le cumulatif (cu) et enfin la performance ELO (perf).

Article 8 : La liste des prix du Festival :

Aucun prix en numéraire ne sera versé. Seront récompensés par des coupes et des médailles, le vainqueur, le premier jeune et la première féminine de chaque tournoi.

Article 9 : Jury d'appel du Festival :

Face à une décision de l'arbitre au cours du festival, un joueur ne peut qu'obtempérer. Cependant un joueur pourra faire appel, par écrit, d'une décision de l'arbitre à l'issue de sa partie auprès du Jury d'appel du festival.

Le Jury d'appel se réunira et prendra une décision. Cette décision, une fois appliquée pendant la durée de la compétition, peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'Appel Sportive.

La composition du Jury d'appel est la suivante :

- Florian LOUGNON : Arbitre de la Tour Noire Huriel.
- Jean-Claude GRIMAUD : Président de la Tour Noire Huriel et organisateur du festival.
- Un joueur de la compétition représentant les joueurs.
- Le suppléant de la commission d'appel sera un autre joueur du festival, au cas où un joueur-membre de la commission d'appel est partie prenante dans une décision d'appel.

Article 10 : Les arbitres du Festival :

Les arbitres sont :

- o Marc GUINEFOLLEAU, AFO1, Arbitre principal du festival.
- o Arnaud BONNICHON, AFC, arbitre adjoint.

Article 11 : Règlement du Festival :

Tous les joueurs s'acquittant de leur droit d'inscription s'engage à respecter le présent règlement.

L'arbitre
Marc GUINEFOLLEAU

L'organisateur
Jean-Claude GRIMAUD